

 France-Turquoise  février 18, 2019

UNE EXIGENCE DE VÉRITÉ

Le 17 février 2019.

Communiqué du Général Lafourcade

Commandant de l'opération Turquoise

Une exigence de vérité

La Force Turquoise est régulièrement accusée d'avoir protégé le gouvernement rwandais par intérim et d'avoir facilité sa fuite en juillet 1994, accusation systématiquement reprise par les médias. Je dénonce un amalgame et une contre vérité.

Alors que ce gouvernement était composé de 21 personnes, seuls deux membres ont transité par la zone Turquoise du 16 au 17 juillet avant de passer d'eux même au Zaïre. Il s'agit des :

- Docteur Theodore Sindikwabo, président de l'assemblée nationale et président par intérim de la République rwandaise du 9 avril au 19 juillet 1994 (décédé en 1998 à Bukavu).
- Jérôme Bicamumpaka ministre des affaires étrangères (arrêté en 99, transféré au TPIR, acquitté de tous les chefs d'accusation le 30 septembre 2011 et remis en liberté.

Deux personnes sur vingt et une, cela ne constitue pas un « gouvernement » mais ce sont de simples personnalités isolées et sans influence, une d'entre elles ayant été blanchie par le TPIR. Il est donc faux d'affirmer que le Gouvernement intérimaire rwandais est passé par la zone Turquoise.

En outre, la Force Turquoise ne pouvait arrêter des personnalités d'un gouvernement étranger qui était encore à l'époque membre du Conseil de sécurité de l'ONU. Elle n'en avait ni le mandat ni la capacité juridique.

Au moment où l'anniversaire du génocide s'annonce, il importe que les journalistes français, dans le respect leur charte d'éthique professionnelle, mettent en œuvre les principes de cette charte en vérifiant les informations fournies par des groupes de pression avant de les relayer sans discernement ni recul. A défaut, ils participent à une entreprise de désinformation.

L'ASSOCIATION

- Qui sommes-nous
- Vie de l'association
- Nous contacter
- Nous rejoindre

DROIT AU BUT

- L'opération Turquoise au Rwanda (1994)
- Questions-Réponses sur l'opération Turquoise

